



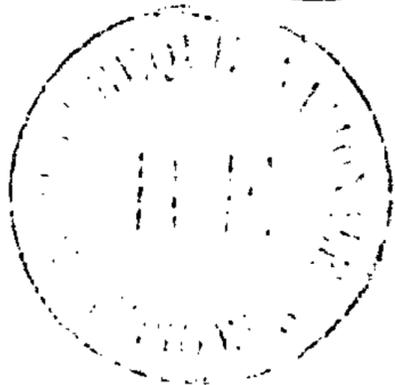
Pour citer cet article :

**Le Roux (Hugues), *Le chemin du crime*, Paris :
Victor-Havard, 1889, pp. 86-87.**

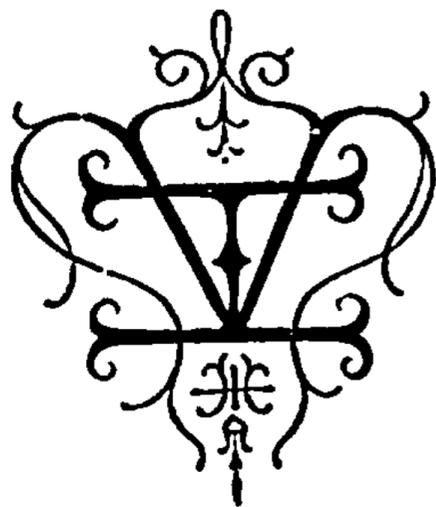


HUGUES LE ROUX

Le Chemin
DU CRIME



TROISIÈME ÉDITION



PARIS

VICTOR-HAVARD, ÉDITEUR

168, Boulevard Saint-Germain, 168

—
1889

Droits de traduction et de reproduction réservés



misère. Elles aimaient mieux rester en prison, où l'on n'est pas battu, où l'on ne souffre ni du froid ni de la faim.

J'ai fini ma promenade par une visite au dortoir des petits enfants.

Beaucoup de femmes entrent grosses dans la prison, et c'est là qu'elles accouchent. Du jour où l'enfant est né, — comme si la maternité effaçait une partie de la faute, — les femmes-mères ne sont pas renvoyées aux cellules communes. On les garde dans un dortoir spécial, une infirmerie tournée du côté du midi et qui ouvre sur un jardin. Là, elles ont un lavoir pour lessiver le linge de leurs petits; et elles jouissent d'une demi-liberté. Elles vont et viennent du dortoir à la cuisine, où elles font réchauffer à leur gré les biberons et les soupes.

C'est un spectacle douloureux que la vue de ces petits enfants nés dans la prison et qui attendent, pour en sortir, que leurs mères aient achevé leur peine. Il y a là des petits de trois ans, qui voudraient bien courir et faire du bruit dans le dortoir. La sœur Valentine leur permet de se bousculer un peu, mais en cachette. Ils vivent en prison, les pauvres, et tout petits qu'ils sont, la faute de leur mère leur défend de rire.

— Où sont les joujoux que l'on a envoyés au jour de l'an, a demandé M. Durlin à la sœur Valentine.

— Ah ! tout est cassé, monsieur le directeur, a répondu la vieille religieuse. Et vraiment nous ne

savons comment amuser nos enfants, ces jours-ci où ils ne peuvent pas descendre dans la cour.

Vous qui me lirez, je vous ai demandé autrefois de vieux habits pour les petits enfants de l'hospitalité de nuit — et vous en avez envoyé. Aujourd'hui laissez-moi vous demander d'envoyer les joujoux cassés aux petits enfants de Saint-Lazare.